



Gouvernement du Québec
L'Inspecteur général
des institutions financières

LETTRES PATENTES
Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

Partie III

*L'Inspecteur général des institutions
financières, sous l'autorité de la
partie III de la Loi sur les compagnies,
accorde les présentes lettres patentes aux
requérants ci-après désignés, les consti-
tuant en corporation sous la dénomination
sociale*

ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC
CARILLON (ARC)

Données et scellées à Québec le 1991 07 25

et enregistrées le 1991 07 25

au libro C-1363 , folio 17



2860-7869

Jean-Louis Beaudet.
Inspecteur général des institutions financières


Contresignataire

1 — Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession ou Occupation habituelle	Adresse domiciliaire (No, rue, municipalité, code postal)
Léveillé, Suzanné	Enseignante	1626, Grandbois Ancienne-Lorette QC G2E 2R1
Demers, Diane	Agente de recherche	1314, avenue James Lemoine Sillery QC G1S 1A3
Magny, André	Sous-ministre adjoint	4186, D'Estrées Québec QC G2A 3P2

2 — Siège social

Le siège social de la corporation est situé

1314, avenue James Lemoine
Sillery QC G1S 1A3

3 — Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

DEMERS, Diane
MAGNY, André
LEVEILLE, Suzanne

4 — Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 500 000 \$

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5 — Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires du lac Carillon.

Représenter les propriétaires auprès des autorités.

Sensibiliser les propriétaires à leurs droits, obligations et responsabilités.

Défendre l'intégrité de l'environnement naturel au lac Carillon.

Promouvoir des moeurs ou habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel.

Maintenir et créer des mesures de protection de l'environnement du lac Carillon.